



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

Direction départementale
de la protection des populations

Lyon, le 11 4 NOV. 2011

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par Ghislaine BENSEMHOUN

Téléphone : 04 72 61 37 81

Fax : 04 72 61 37 24

E-mail : ghislaine.bensemhoun@rhone.gouv.fr

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**

Service protection de l'environnement

*Information sur la consultation de l'autorité environnementale
relative à la demande présentée par les sociétés RTE EDF Transport et ERDF Rhône-Alpes
Bourgogne en vue de la reconstruction du poste d'Allières à CHAMBOST-ALLIERES.*

Les sociétés RTE EDF Transport et ERDF Rhône-Alpes Bourgogne ont présenté conjointement une demande en vue de l'approbation du projet d'exécution des travaux relatifs à la reconstruction du poste de transformation 63/20 kV d'Allières sur le territoire de la commune de CHAMBOST-ALLIERES.

En tant que service instructeur, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a accusé réception du dossier complet le 26 août 2011 et informé les pétitionnaires de la présentation de ce dossier à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, prévue aux articles L 122-1 et R 122-1-1 III du code de l'environnement, en application des dispositions du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009.

L'autorité environnementale susmentionnée n'ayant pas rendu son avis dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-13 I du code de l'environnement, son avis tacite est réputé favorable.

Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet,
la Secrétaire Générale

Josiane CHEVALIER